



N°39- Octobre- 2012 -

Radars pédagogiques : les statistiques ont parlé !



Levons le pied lorsque nous traversons l'agglomération !
Il est du devoir du Maire de tout mettre en œuvre pour protéger les concitoyens sur le territoire de la commune.
De fait, les données ci-dessous seront transmises à la gendarmerie.

Période couverte du 14 août au 19 septembre 2012

Données relevées rue Principale :

Nombre de véhicules estimés par jour : 563

53,21 % des usagers roulent à **plus de 50 km/h**, parmi ceux là **6,62%** des usagers **dépassent** la vitesse de **70 km/h**.

Données relevées rue du Faubourg :

Nombre de véhicules estimés par jour : 381

61,97 % des usagers roulent à **plus de 50 km/h** parmi ceux là **7,29%** des usagers **dépassent** la vitesse de **70 km/h**.

Pour rappel :

Au panneau d'entrée d'agglomération la vitesse doit être de 50 km/h.

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2012

Demande de permis de démolir

Par délibération du 21 février 2011 le Conseil Municipal a souhaité le maintien du permis de démolir, possibilité introduite par l'Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007.

M. Rollet a déposé une demande de démolition partielle de la grange située sur sa propriété. Le Maire a présenté le dossier au Conseil Municipal qui a donné son accord pour cette démolition.

Document unique : demande de subvention

Le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à constituer le dossier nécessaire à la demande de subvention auprès du FNP.

Recensement 2013 : Choix de l'agent recenseur

Le Maire informe le Conseil Municipal que deux personnes ont postulé pour le poste d'agent recenseur.

Le Conseil Municipal après avoir étudié les deux candidatures retient celle de Mme Fournaise Bernadette.

Paratonnerre : fixation

Deux clips de fixation du paratonnerre ont cédé à 13 mètres du sol. Une nacelle est nécessaire pour les fixer. Après avoir étudié les différentes offres, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise Weiss pour un montant de **390,08 € HT**. Lors de cette opération, il sera également demandé à l'entreprise de redresser et rajouter des picots sur le toit de l'église pour toujours et encore lutter contre la présence des pigeons dont les déjections souillent les sépultures.

Décoration de Noël : acquisitions

Le Conseil Municipal a décidé de poursuivre l'acquisition de **décorations de Noël**

- + Un modèle identique à ceux acquis l'année dernière, il s'agit d'un modèle reconditionné pour **295 € HT**. Il sera mis en place rue du Faubourg.
- + Six autres motifs pour **219 € HT** chacun seront implantés rue Principale.
- + Sept câbles d'alimentation pour **91 € HT**.

Soit une dépense **totale de 1 700 € HT**

Eclairage public : mise en place de prises étanches

Le Conseil Municipal décide de mettre en place **4 prises étanches sur l'éclairage public** pour pouvoir y placer les décorations de Noël. Les travaux sont confiés à l'entreprise Remond de Wingersheim pour un montant de **1100 € HT**

Ecole maternelle : équipement

Une niche située dans le couloir de l'école maternelle, est fermée par un rideau. Le Conseil Municipal décide de remplacer ce rideau par **une façade avec deux portes en bois**. Les travaux sont confiés à l'Entreprise Krieger Jean-Marc d'Alteckendorf pour un montant de **470 € HT**.

Grotte de Lourdes : aménagement paysager

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à **l'aménagement paysager autour de la Grotte de Lourdes** située au cimetière. Les travaux sont confiés à l'entreprise Vivages de Minversheim pour un montant de **1 883 € HT**

D i v e r s

Association

R A P P E L

**L'AGESP (Association de Gestion de la Salle Polyvalente) organise
Une soirée Moules/frites
Samedi 20 octobre à la Salle Polyvalente à partir de 19h.**

Un menu enfant sera également proposé. Les bénéfices sont intégralement utilisés pour les besoins de la salle (équipements divers...).

Sur réservation uniquement au 06.84.58.57.51 ou 06.85.58.20.42



Concert à l'église de Minversheim

L'ASSOCIATION DES FIBROMYALGIQUES
D'ALSACE et L'ENSEMBLE VOCALIA, Chorale
des Enseignants du Ried Nord



CONCERT

Dimanche 7 Octobre à 15 h.

Eglise de MINVERSHEIM

Organisé en faveur de la recherche médicale pour la FIBROMYALGIE. Les dons seront entièrement reversés au Laboratoire INCI de Strasbourg. Stand d'information sur la Fibromyalgie.

Entrée libre, plateau

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Stoffel

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

La Mairie sera
fermée vendredi
2 novembre 2012

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de
bien vouloir respecter
strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjoints :

Claude Fournaise 03.88.51.53.67

claudefournaise@estvideo.fr

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvettholtz@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annetteepp@free.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03/88/18/74/00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08/10/895/895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03/88/19/97/09